

MODELE DE DELIBERATION
POUR ADHERER
AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT D

EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE

SEANCE DU
CONVOCATION DU

Présidence de M.
Maire

Nombre de Conseillers :

PRESENTS :

ABSENTS :

CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Adhésion de la Ville

Rapport de M.

Au nom de la Commission N°

Mesdames, Messieurs,

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

Il s'articule autour de trois axes d'actions :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation fixée pour les villes de plus de 12 000 habitants, à 225 € + 0,0217 € par habitant supplémentaire, + 22 € par abonnement à la revue « Ville & vélo » en fonction de la tranche de population concernée, soit pour notre ville:..... €

L'adhésion est annuelle et se reconduit par tacite reconduction.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

➤ sur l'adhésion de la Ville de pour l'année 2014, au Club des Villes et Territoires Cyclables dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

➤ sur le paiement par la Ville de la cotisation 2014 fixée à €
La dépense afférente sera imputée sur le budget communal.

Le Conseil
adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil,
Certifié conforme,

Le Maire de